

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-333 du 17 Novembre 1980

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de
l'intérim du Camarade Sanni Mama
GOMINA, Ministre du Commerce pour
compter du 18 novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 novembre 1980, le Camarade
Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique assurera l'intérim du Ministre du
Commerce pendant l'absence du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MC-MESRS 6
Autres Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DOCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.